

**Direction de la Voirie
et des Déplacements**
Service des canaux

**VIGILANCE
PARTICULIÈRE**



AVIS À LA BATELLERIE n° 2024 - 29

CANAL DE L'OURCQ À GRAND GABARIT

Paris, le 03 mai 2024

Installation de l'établissement flottant de l'aire de baignade du bassin de la Villette

Paris 19^{ème}, entre la passerelle de la Moselle (P.K 0.375) et l'écluse de la Villette (n°1 et 2) en rive gauche

Du lundi 13 mai au lundi 27 mai 2024

Ces travaux nécessitent la présence de scaphandriers.

Les usagers sont invités à :

- redoubler de prudence, en appliquant le devoir de vigilance (article R.4241-15 du R.G.P.) ;
- réduire la vitesse de leur bâtiment ;
- respecter la signalisation mise en place (éviter les remous) ;
- à rester en veille VHF sur le canal 10 ;
- se conformer aux instructions qui pourraient leur être données sur place par les agents de la navigation.

Marie-Pierre PADOVANI

**L'ingénieure en chef
Responsable du service des canaux**